



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
CACE/1126

Le 13 décembre 2024

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications**

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**

- **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**
- **Proposition de suppression d'une Recommandation UIT-R**

À sa réunion tenue les 2 et 3 décembre 2024, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté le texte d'un projet de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution [UIT-R 1-9](#) (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Le titre et le résumé du projet de Recommandation figure dans l'Annexe 1. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Par ailleurs, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation, comme indiqué dans l'Annexe 2. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et la Présidence de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 13 février 2025, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter en tout ou partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre ces informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexes:** – Titre et résumé du projet de Recommandation  
– Proposition de suppression d'une Recommandation UIT-R

**Documents:** Documents 5/28, 5/32(Rév.1)

Ces documents sont disponibles sous forme électronique à l'adresse:  
[https://www.itu.int/md/R23SG-23\\_05-C/en](https://www.itu.int/md/R23SG-23_05-C/en)

## Annexe 1

### Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.758-7

Doc. 5/32(Rév.1)

### **Paramètres des systèmes et considérations relatives à la mise au point de critères pour le partage ou la compatibilité entre les systèmes hertziens fixes numériques du service fixe et les systèmes d'autres services ainsi que d'autres sources de brouillage**

Des mises à jour et des ajouts ont été apportés aux caractéristiques techniques des systèmes du service fixe dans les Tableaux 6 à 11. Des modifications ont été apportées à l'ensemble du document, dans un souci de clarté.

## Annexe 2

### Recommandation UIT-R dont la suppression est proposée

Recommandation UIT-R	Titre	Document
M.693-1	Caractéristiques techniques des radiobalises de localisation des sinistres à ondes métriques avec appel sélectif numérique	5/28